

Le pervers CCIF veut défendre une religieuse catholique privée de maison de retraite pour cause de voile !

écrit par François des Groux | 21 novembre 2019



CCIF  @ccif · 19 nov.

Chère sœur, le CCIF se tient à votre disposition si vous souhaitez faire valoir vos droits. Le règlement de cette maison de retraite est antilaïque, et doit être modifié.

Soutien à vous.

C'est la meilleure de l'année : assurée de sa solide assise financière, le [CCIF](#) de Frère (musulman) Marwan Muhammad, souhaite défendre la laïcité française via une « sœur » privée de maison de retraite parce que voilée !



CCIF  @ccif · 19 nov.

Chère sœur, le CCIF se tient à votre disposition si vous souhaitez faire valoir vos droits. Le règlement de cette maison de retraite est antilaïque, et doit être modifié.

Soutien à vous.

Oui mais attention, la « sœur » en question est une religieuse catholique ayant passé sa vie dans un couvent de la Drôme !

Pas une « maman » musulmane, fausse accompagnatrice, vraie salafiste...

Laïcité : une religieuse se voit refuser une place en maison de retraite à Vesoul car elle porte le voile

Dans son édito du bulletin paroissial de novembre, le curé de Vesoul dénonce la christianophobie. Une religieuse en retraite se voit refuser une place sous prétexte qu'elle porte l'habit et le voile.

Depuis qu'elle a prononcé ses vœux pour entrer dans les ordres, cette sœur de plus de 70 ans aujourd'hui porte un habit religieux. Elle porte également le voile. Toute sa vie passée dans un couvent dans la Drôme a été ainsi.

Pour ses vieux jours, cette sœur décide de revenir sur ses terres de Haute-Saône, finir ses jours à Vesoul [...] Dans la ville préfecture de Haute-Saône, il existe une structure appelée « Foyer Logements », une résidence pour personnes âgées gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville.

Une place sous conditions

En juillet [...] la commission d'attribution a accepté sa demande de logement [mais] le courrier précise que « *dans le respect de la laïcité tout signe ostentatoire d'appartenance à une communauté religieuse ne peut être acceptée en vue d'assurer la sérénité de toutes et de tous* ».

Si la sœur veut une place, ce sera sans habit religieux ni voile. Il est en revanche possible de porter une croix discrète. La vieille femme qui toute sa vie a porté un habit religieux ne peut imaginer sa vie autrement, elle refuse donc ces conditions.

La paroisse finit par lui trouver un appartement via une

agence immobilière.

Mais cette femme qui a passé sa vie en communauté se retrouve seule à devoir faire ses courses et se faire à manger, seule dans un appartement.

Edito du curé de Vesoul dans le bulletin paroissial



La presse nous parle en ce moment d'une femme musulmane à qui on a demandé d'enlever son voile car elle était dans un espace public, tout le monde crie au scandale pour cette femme ! Notre religieuse, elle, a dû se résoudre à trouver un autre appartement ! Qu'est-ce que la laïcité ? C'est donner la possibilité à chacun de pouvoir vivre sa foi sans que cela nuise à quiconque. Je ne pense pas que le voile d'une religieuse puisse nuire, car il n'est pas le signe d'une soumission, mais d'une consécration !

Pour la ville de Vesoul, c'est le règlement intérieur

Contacté, le président du CCAS de Vesoul parle « d'une affaire classée ». « La religieuse a refusé la place qui lui était proposée, elle n'a pas voulu accepter le règlement intérieur qui est le même pour tout le monde » ajoute Claude Ferry.

Le curé de Vesoul s'étonne toutefois d'une laïcité à niveaux variables car il célèbre lui-même régulièrement la messe dans le réfectoire de l'établissement sans aucun problème.

.

Selon l'équipe de coordination pastorale, la religieuse a très mal vécu cet épisode, « elle a eu un sentiment de rejet ».

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/laicite-une-soeur-se-voit-refuser-une-place-en-maison-de-retraite-a-vesoul-car-elle-porte-le-voile-1574103288>

.

Elisabeth Levy résume parfaitement la situation.

Transcription des passages les plus importants :

Certes le règlement intérieur vaut pour tous, mais attention, il n'y a pas d'équivalence entre le voile de la bonne soeur catholique et le le voile islamique.

Le voile de la bonne soeur n'est pas un étendard politique, il n'est pas porté par des ennemis de la France et il est inscrit dans nos moeurs depuis des lustres. Les cathos auraient bien tort d'entrer dans la compétition victimaire. Et il y a bien 2 poids 2 mesures, qui se mesurent au silence de l'extrême-gauche qui hurlait hier à l'islamophobie, on ne l'a pas entendue hier... Les Mélenchon, Martinez, Haas, qui étaient si remontés contre toute discrimination la semaine dernière... visiblement une soeur catholique voilée est moins digne de leur compassion qu'une musulmane voilée. Pourquoi ? Parce que la première représente les dominants, les Blancs, les Occidentaux et la deuxième les damnés de la terre, les victimes de nos crimes. C'est une preuve par l'absurde que ces gens-là ne défendent pas le vivre ensemble ou la tolérance. Cela fait d'eux les alliés d'eux des islamistes.

.

Note de Christine Tasin

Bon résumé de la situation par Elisabeth Lévy.

Elle a juste oublié de signaler que si le voile de la bonne soeur pose problème maintenant, ce qui n'a jamais été le cas, c'est que l'on a peur, en l'acceptant, d'être obligés, ensuite d'accepter le voile islamique. Rien de plus, rien de moins. Mais la Mairie ne le dira pas ; pourtant ça changerait beaucoup de choses, on dirait clairement, au moins, que l'islam et son voile n'est pas de chez nous et qu'on n'en veut pas, point barre.

Par ailleurs, le règlement intérieur de la maison de retraite pourrait spécifier qu'on accepte les uniformes professionnels (bonne soeur c'est une profession) mais pas les signes religieux...

On ne s'étonnera donc pas de l'offensive du CCIF, désireux de faire entrer le voile partout où il est encore interdit. S'il réussissait à faire retoquer le règlement intérieur de la maison de retraite par un tribunal voire une haute instance juridique (cassation), ce serait une victoire absolue et la voie vers l'interdiction de l'interdiction du voile, partout.

Face à cela, une seule parade, interdire l'islam en France, c'est ce à quoi devrait travailler d'arrache-pied une commission parlementaire si des députés et sénateurs dignes de ce nom – et donc couillus- en prenaient l'initiative. On n'a plus le choix.

La pire des choses serait que le curé et/ou la religieuse se laisse happer par la voix des Sirènes et accepte de confier au CCIF ce cas de figure... Sauront-ils renoncer à l'intérêt particulier au bénéfice de l'intérêt général ? Avec le pape qu'ils ont, rien n'est moins sûr. Parce qu'en l'état de la loi et des dhimmis qui gouvernent on ne peut interdire le voile islamique, à l'école, dans la rue, en maison de

retraite... que si on interdit aussi le voile catho, la kippa etc. C'est tout ou rien. J'attends avec impatience que le curé et la bonne soeur le disent haut et fort : c'est pas la faute au règlement intérieur, c'est la faute aux politiques qui nous islamisent depuis des lustres, c'est la faute à l'islam.